

Séance du 24 juin 2026

COMITÉ SYNDICAL
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à dix-sept heures quinze, à Grand-Couronne dans les locaux du CTM, sous la présidence de Madame Julie Lesage.

Étaient présents : Mmes Julie Lesage (présidente), Dieynaba Diallo (titulaire), Aurélie Martel (titulaire), Erika Heux-Basconcelo (suppléante),
MM. Karim Belghachem (vice-président), Xavier Faurre (titulaire), Michel Cantais (suppléant)

Étaient excusées : Mmes Bernadette Gruel (vice-présidente), Hélène Pelli (titulaire)

La séance est ouverte à 17 h 25, Mme Aurélie Martel est nommée secrétaire de séance.

Sur proposition de la Présidente,
Le comité syndical, après en avoir délibéré,

Décide la suppression des postes suivants au 1^{er} septembre 2026 :

- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^e classe à temps non complet de 17,5 heures, spécialité flûte traversière (17,5/20e),
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^e classe à temps non complet de 2 heures, spécialité ensembles instrumentaux (2/20e),

Décide la suppression des postes suivants au 1^{er} octobre 2026 :

- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 8 heures, spécialité trombone (8/20e),
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 2 heures 30, spécialité tuba (2,5/20e),

Décide la création des postes suivants au 1^{er} septembre 2026 :

- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^e classe à temps non complet de 16 heures, spécialité flûte traversière (16/20e),
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^e classe à temps non complet de 1,5 heures, spécialité ensembles instrumentaux (1,5/20e),

Décide la création des postes suivants au 1^{er} octobre 2026 :

- Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet de 8 heures, spécialité trombone (8/16^e)
- Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet de 2 heures, spécialité tuba (2/16^e)

Au vu de l'exposé,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 4 mars 2026,

Décide à l'unanimité (7 voix pour et 0 contre) la création et la suppression des emplois décrits ci-dessus.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Julie Lesage